

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE LA JUSTICE

CABINET DU MINISTRE.

ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 550/2669/011 PORTANT NOMINATION DES  
MEMBRES DU COMITE DE REDACTION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu la constitution de la République du Burundi ;

Vu la loi n° 1/17 du 25 Septembre 2007 portant organisation du système statistique au Burundi ;

Vu le Décret n° 100/122 du 28 Novembre 2005 portant organisation du Ministère de la Justice ;

Vu le Décret n° 100/58 du 18 Mars 2008 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Conseil National de l'information statistique (CNIS).

**ORDONNE.**

**Article 1 :** Il est créé un comité de rédaction de l'annuaire statistique au sein du Ministère de la Justice dont la composition est la suivante :

- ✓ 1. RUKINGAMUBIRI Bernard : Président
2. MINANI Edouard : Vice Président
3. BIGIRIMANA Godefroid : Secrétaire
4. NKURIKIYE Clément : Membre
5. HAVYARIMANA Fidèle : Membre

*BP*

**Article 2** : Le comité aura pour mission de rédiger et publier l'annuaire statistique du Ministère de la Justice.

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente sont abrogées.

**Article 4** : La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 7 / 12 / 2011.

